

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

ORIGINAL

DECRET N° 82/373 du 30/4/1982

portant nomination de Mr. TABA-GOMA Jean-Félix, en qualité de Directeur Général du Tourisme.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.-

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n°25/80 du 13/11/80 portant amendement à l'article 47 de la
Constitution ;
Vu le Décret n°82/049 du 18/01/82 déterminant les attributions des
Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret n°79/154 du 4/4/79 portant nomination du Premier Minis-
tre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret n°80/644 du 28/12/80 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres ;
Vu le Rectificatif n°81/018 du 26/01/81 au décret n°80/644 susvisé ;
Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

Article 1er. Monsieur TABA-GOMA Jean-Félix, Administrateur des SAP, précédem-
ment Conseiller au Cabinet du Ministre du Tourisme et de l'Environnement, est
nommé Directeur Général du Tourisme, en remplacement de Mr. GASSAKI Paul Pas-
cal, appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires au
présent décret.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise
de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 30 Avril 1982

Par Président du Comité
Central du Parti Congolais
du Travail, Président de la
République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil des
Ministres,

Le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre du Tourisme et de
l'Environnement,

Boniface MATINGOU.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.

Le Ministre des Finances,

Itihi-Ossatoumba LEXOUNDZOU.